



La Celle Saint-Cloud
RÉSIDENCE RENAISSANCE

Annexe n°1 du contrat de séjour délibéré le 16/04/2015 mise à jour avec la tarification en vigueur

TARIFS 2022

Votre logement

Redevance mensuelle (dernière révision annuelle : 1^{er} janvier 2021) : **685 €**

Loyer : 527 € (15.97 € / m2) Charges : 158 €

Dépôt de garantie : **527 €** au 1^{er} janvier 2022 (1 mois de loyer sans les charges)

Autres frais à prévoir ou à déduire : Le locataire s'acquittera de sa consommation électrique (environ 40 à 60 € par mois pour une utilisation moyenne) sachant que le chauffage de l'appartement est électrique, ainsi que de son abonnement téléphonique. Le locataire jouira d'un **entretien gratuit** assuré par la résidence des équipements d'origine de sa partie privative (électricité, menuiserie, vitrerie et plomberie) hors entretien du mobilier apporté par lui.

Droit à l'allocation logement

Sous condition de votre situation, vous pourrez ou non être éligible à une allocation logement (AL) de la Caisse d'Allocation Familiale des Yvelines. Vous pouvez estimer vos droits sur le simulateur* de la C.A.F.Y. (www.caf.fr), mais en dernier ressort c'est le calcul de vos droits fait par la C.A.F.Y. qui s'imposera. Nous vous invitons vivement à constituer systématiquement un dossier de demande d'allocation logement pour une évaluation précise de vos droits.

**Important : Dans la simulation comme dans votre demande ultérieure, déclarez votre loyer sans les charges*

Accès à l'aide sociale

Attention : Elle n'est accessible de droit qu'aux résidents entrants dans leur 5^{ème} année de bail : dans les autres cas elle est statuée individuellement par le Conseil départemental. Si vous ne disposez pas de ressources suffisantes, vous pourrez bénéficier de l'aide sociale pour la prise en charge de vos frais d'hébergement, sous condition d'acceptation de votre demande par le Conseil départemental.

Cette aide sociale est soumise à l'obligation alimentaire et à la récupération sur votre succession (Articles R 132.1 et R 132.2 du code de l'action sociale). La personne âgée reverse au département 90 % de la partie de ses ressources qui excède le montant de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) et la totalité de son allocation logement. En contrepartie le Département règle la redevance au C.C.A.S. La personne conserve donc le montant de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (916,78 € au 01/01/2022) et au-delà de cette somme les 10 % de ses ressources pour ses frais d'entretien et de repas (Articles R 132.9 et 205 du code civil).

L'instruction de votre demande d'aide sociale est faite en Mairie au service des affaires sociales.

La participation des obligés alimentaires : Elle est fixée par le Conseil départemental sur la base du barème départemental de participation. Vos obligés alimentaires doivent se présenter à la Mairie de leur domiciliation pour l'enquête de ressources. En deçà d'un seuil qu'elle apprécie, la commission peut les dispenser de participer.

Prestations facultatives

Les différentes prestations proposées tiennent compte des besoins réguliers ou occasionnels. Certaines prestations bénéficient d'une tarification dégressive en fonction de vos revenus (copie de votre avis d'imposition exigée sauf pour le plein tarif).

Barème de ressources en vigueur

TRANCHES	Revenus imposables (référence : dernier avis d'imposition)	
	Personne seule	Ménage
A	Jusqu'à 699,73 €	Jusqu'à 1 215,77 €
B	de 699,74 € à 750,04 €	de 1 215,78 € à 1 296,72 €
C	de 750,05 € à 846,54 €	de 1 296,73 € à 1 420,21 €
D	de 846,55 € à 991,06 €	de 1 420,22 € à 1 595,52 €
E	de 991,07 € à 1 036,80 €	de 1 595,53 € à 1 654,98 €
F	de 1 036,81 € à 1 159,21 €	de 1 654,99 € à 1 767,64 €
G	de 1 159,22 € à 1 324,17 €	de 1 767,65 € à 1 985,65 €
H	de 1 324,18 € à 1 700 €	de 1 985,66 € à 2 300 €
I	de 1 700,01 € à 2 000 €	de 2 300,01 € à 2 644 €
J (Plein tarif)	au-delà de 2 000 €	au-delà de 2 644 €

La restauration

Tarifs de la restauration à compter du 1^{er} janvier 2022

Important : Les prestations présentées ci-après sont celles directement gérées par la résidence Renaissance : peuvent s'y ajouter, pour les résidents qui le souhaiteraient, les prestations proposées par le service d'aide à la personne joignable en mairie (portage de repas à domicile, aide à domicile) : ce service oriente aussi vers des prestataires privés ou associatifs en fonction de vos besoins.

Les Déjeuners

- **Déjeuner servi au restaurant du lundi au vendredi et à consommer au domicile les week-ends (repas en liaison froide à retirer à l'accueil et à conserver au réfrigérateur) :**

	Plein tarif	Tarifs dégressifs								
		A	B	C	D	E	F	G	H	I
Déjeuner	7,33 €	1,83 €	2,93€	4.03 €	4,77 €	5,50 €	5,87 €	6,23 €	6,60 €	6,96 €
Déjeuner "invité" au restaurant	10,36 €	Pas de tarif dégressif invité								

Les Dîners

- **Dîner à consommer au domicile (repas en liaison froide à retirer à l'accueil et à conserver au réfrigérateur) :**

	Plein tarif	Tarifs dégressifs								
		A	B	C	D	E	F	G	H	I
Dîner	5,85 €	1,46 €	2,34 €	3,22 €	3,80 €	4,39 €	4,68 €	4,97 €	5,26 €	5,56 €
Dîner allégé	2,39 €	0,60 €	0,95 €	1,31 €	1,55 €	1,79 €	1,91 €	2,03 €	2,15 €	2,27 €

- **Services exceptionnels de restauration pour résidents momentanément souffrants : ***

	Plein tarif	Tarifs dégressifs								
		A	B	C	D	E	F	G	H	I
Service "petit-déjeuner à domicile" pour résident malade (du lundi au samedi)*	5,16 €	1,29 €	2,06 €	2,84 €	3,35 €	3,87 €	4,13 €	4,38 €	4,64 €	4,90€
Service "petit-déjeuner à domicile" pour résident malade (dimanche & jours fériés)*	8,13 €	2,03 €	3,25 €	4,47 €	5,29 €	6,10 €	6,51 €	6,91 €	7,32 €	7,73 €
Service "déjeuner à domicile" pour résident malade (du lundi au samedi)*	9,09 €	2,27 €	3,64 €	5,00 €	5,91 €	6,82 €	7,27 €	7,73 €	8,18 €	8,63 €
Service "déjeuner à domicile" pour résident malade (dimanche et jours fériés) *	12,06 €	3,02 €	4,83 €	6,63 €	7,84 €	9,05 €	9,65 €	10,25 €	10,86 €	11,46 €
Service "dîner à domicile" pour résident malade (du lundi au samedi)*	7,54 €	1,89 €	3,02 €	4,15 €	4,90 €	5,66 €	6,04 €	6,41 €	6,79 €	7,17 €
Service "dîner à domicile" pour résident malade (dimanche et jours fériés)*	10,68 €	2,67 €	4,27 €	5,88 €	6,94 €	8,01 €	8,55 €	9,08 €	9,61 €	10,15 €

* Prestations exceptionnelles au domicile sous réserve d'accord préalable de la direction, limitées à 5 jours consécutifs maximum.

- **1/4 de vin porté à domicile :**

	Plein tarif	Tarifs dégressifs								
		A	B	C	D	E	F	G	H	I
1/4 de vin supplémentaire par repas porté à domicile	2,00 €	Pas de tarif dégressif pour le 1/4 de vin								

Prestations de blanchisserie

Les résidents peuvent acheter des cartes vertes de 10 lavage-séchage pour accéder aux équipements en libre-service (lave-linge et sèche-linge) ou des cartes bleues de 10 lavages pour une prestation de blanchisserie réalisée par le personnel (lavage, séchage, pliage du linge)

	Plein tarif	Tarifs dégressifs - carte de 10 lavage-séchage								
		A	B	C	D	E	F	G	H	I
Service de blanchisserie réalisé par le personnel : « tickets bleus »	46,40 €	27,70 €	27,70 €	27,70 €	27,70 €	37,00 €	37,00 €	37,00 €	46,40 €	46,40 €
Accès à la blanchisserie en libre-service « tickets verts »	31,10 €	18,60 €	18,60 €	18,60 €	18,60 €	24,90 €	24,90 €	24,90 €	31,10 €	31,10 €

Accueil de vos amis ou des membres de votre famille

Un studio meublé est mis à votre disposition, sous réserve de sa disponibilité, au rez-de-chaussée de la résidence : **34,80 € la nuit** (les draps et les serviettes sont fournis. Pas de service de chambre)

Activités et loisirs au sein de la résidence de la résidence

- Relaxation : 3 € par séance d'une heure
- Autres activités : programmation saisonnière disponible à l'accueil.